



Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais

Dans l'Hérault, la population accède plus rapidement à la plupart des équipements et services qu'en France métropolitaine hors Île-de-France. L'accès aux services de première nécessité est particulièrement rapide dans l'ensemble de l'Hérault. Les disparités territoriales sont plus ou moins marquées selon les types de services. Dans le Minervois et le nord du département, les déplacements peuvent être longs, tout particulièrement pour accéder aux services relevant de l'éducation et de la culture, et dans une moindre mesure de la santé.

Ludivine Barnaud, Xavier Tribout, Insee

Accès plus rapide dans l'Hérault

Les grandes tendances observées dans l'étude par public se vérifient également par thématique (cf. « *Accessibilité des services au public dans l'Hérault - Accès rapide mais avec des disparités territoriales* », L. Barnaud). Il est ainsi plus rapide d'accéder à une grande partie des équipements dans l'Hérault qu'en France métropolitaine, hors Île-de-France. De plus, les services de première nécessité, à l'instar des équipements « tout public » sont rapidement accessibles, à savoir en moins de 5 minutes (figure 1). Enfin, les temps sont sensiblement plus longs dans le Minervois et le nord du département avec des disparités territoriales plus ou moins marquées selon les types de services (première nécessité, éducation et culture, santé, sport).

1 Temps d'accès aux paniers d'équipements

De meilleurs temps d'accès dans l'Hérault

	Temps d'accès (en minutes)	
	Hérault	Province
Première nécessité	3,9	4,9
Éducation et culture	8,4	9,4
Santé	8,1	9,3
Sport	4,7	6,6

Source : Insee, BPE 2014 et recensement de la population 2012

Services de première nécessité rapidement accessibles

Les boulangeries, les commerces de proximité, les médecins généralistes ou les pharmacies sont plus facilement accessibles dans l'Hérault qu'en France de province. Ces services, utilisés quotidiennement, sont ceux que l'on retrouve le plus fréquemment dans les communes. Les Héraultais y accèdent en moyenne en moins de 4 minutes, contre 5 minutes en province. Plus d'une commune sur deux dispose au moins d'une épicerie ou

d'une supérette, contre à peine une sur quatre en province. Près de 95 % des Héraultais habitent à 5 minutes ou moins d'une pharmacie. En revanche, pour une fraction de la population, qui réside dans certaines communes au nord du département, l'accès à ces services est plus long. Ainsi, il faut 30 minutes pour accéder à une pharmacie aux habitants de Ceilhes-et-Rocozels et de Saint-Maurice-Navacelles. Ce sont en tout 3 000 habitants de communes isolées qui sont à plus d'un quart d'heure d'une pharmacie (figure 2).

Disparités territoriales marquées dans l'accès aux services liés à la santé, l'éducation et la culture

Plus de 99 % des Héraultais résident à moins de 5 minutes d'une école primaire. Par ailleurs, même les plus petites communes sont à moins de 20 minutes de trajet de l'école élémentaire la plus proche. Les collèges regroupent les élèves venus de plusieurs écoles. Ils sont donc plus rares et parfois plus éloignés. Certaines communes se trouvent ainsi à plus d'une demi-heure du premier collège (Ceilhes-et-Rocozels, Avène, Saint-Maurice-Navacelles). Les temps de trajet les plus longs sont observés pour les équipements les moins courants que sont les Greta (2 dans l'Hérault), les centres de formations d'apprentis hors agriculture (26 centres). Se rendre dans ces établissements peut prendre 1h30 depuis certaines communes.

Dans une moindre mesure, aller au cinéma ou au théâtre peut également prendre jusqu'à près de 50 minutes pour certains Héraultais, notamment ceux résidant dans les communes allant de Rosis à Avène. De même, aller au lycée, qu'il soit d'enseignement général ou professionnel, nécessite plus de temps (9 minutes) mais pour certains jeunes, cela peut monter à plus de 45 minutes pour Saint-Pons-de-Thomièrre ou la Salvetat-sur-Agout (figure 3).



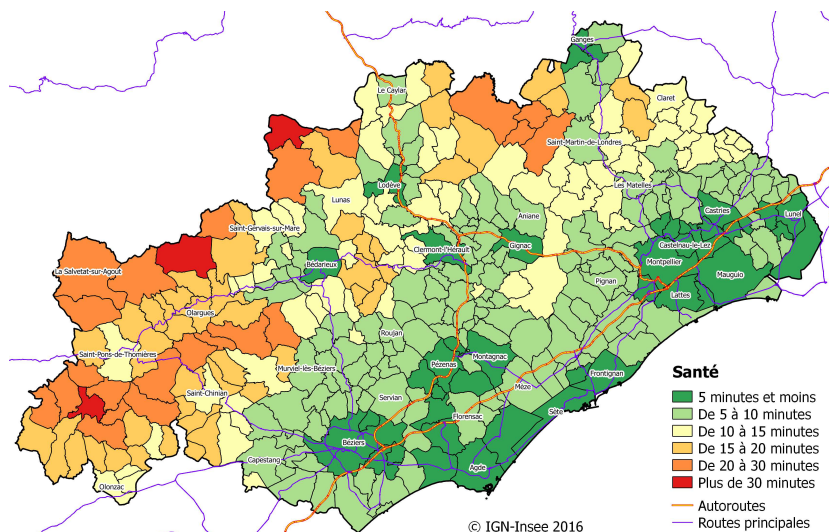
Accès rapide aux équipements sportifs mais avec des taux d'équipement parfois faibles

Dans l'Hérault (figure 1), en 2013, il est ainsi plus rapide d'accéder à un équipement sportif qu'en France métropolitaine hors Île-de-France. Les équipements sportifs sont accessibles en moins de cinq minutes en moyenne dans le département. Leur présence dans les communes dépend du type d'équipement sportif. Ainsi, près des deux tiers des communes du département possèdent un terrain ou un terrain multisports (contre une sur deux en France de province), mais seule une sur dix dispose d'une piscine sur son territoire. Tous

les équipements sportifs sont en moyenne à moins de dix minutes pour les Héraultais, même les plus rares. Près de 98 % des Héraultais disposent d'un terrain multisports à moins de 5 minutes de leur domicile. Pour les communes non équipées, seuls les parcours de santé, les stades d'athlétisme et les piscines sont à plus de dix minutes, mais à moins d'un quart d'heure. Enfin, seules quelques communes, comme Saint-Maurice-de-Navacelles ou Boisset, sont à plus de 10 minutes d'un terrain multisports. Ces communes regroupent au total un millier d'habitants de l'Hérault. ■

2 Temps d'accès communal aux équipements du panier « Santé »

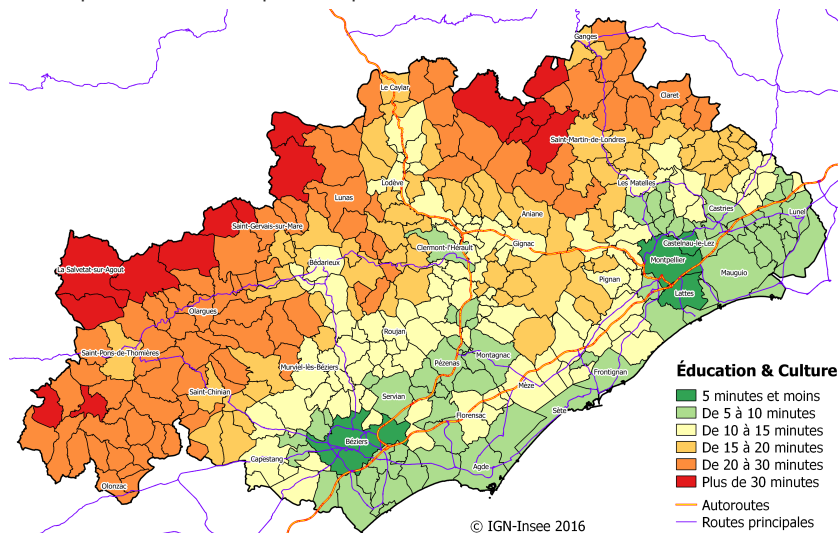
Un accès facilité sur le littoral et le long des grands axes routiers, mais plus difficile dans le Minervois



Source : Insee, BPE 2014 et recensement de la population 2012

3 Temps d'accès communal aux équipements du panier « Éducation et Culture »

Des disparités territoriales plus marquées



Source : Insee, BPE 2014 et recensement de la population 2012

Sources

La **base permanente des équipements (BPE)** mesure le niveau d'équipements et de services sur un territoire. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services aux particuliers, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport, des loisirs, du tourisme, des transports et de la culture.

Le **distancier Métrix** fournit des distances routières et des temps d'accès entre chefs-lieux de communes lorsque les communes ne sont pas équipées, entre carreaux de 200m au sein d'une commune équipée. Il ne prend pas en compte les modes de transport alternatifs à l'automobile tels que le tram, le train ou à pied.

Définitions

Le **temps d'accès moyen** aux équipements correspond au temps, exprimé en minutes, pour un trajet réalisé en voiture en heures creuses pour aller de son domicile à l'équipement le plus proche. Pour plus de précisions, se référer à l'*Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°27 de septembre 2016 :

« Accessibilité des services au public dans l'Hérault - Accès rapide mais avec des disparités territoriales », L. Barnaud.

Un **équipement** est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Dans cette étude, différents équipements ont été regroupés par thématique : équipements de première nécessité, éducation et culture, santé, et sport.

Première nécessité : épicerie ou supérette, boulangerie, banque, poste, station service, médecin, infirmier, pharmacie, urgences, école, collège, police ou gendarmerie.

Éducation et culture : école (maternelle et élémentaire), collège, lycée, centre de formation d'apprentis, GRETA, cinéma et théâtre, bibliothèque.

Santé : Médecin, dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, urgences, cardiologue, dermatologue, gynécologue, sage-femme, gastroentérologue, ophtalmologiste, ORL, pédiatre, pneumologue, stomatologue, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, audioprothésiste, spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, ambulance ou taxi.

Sport : salle de sport spécialisée, salle ou terrain multisports (gymnase, plateau EPS), terrain de grands jeux, bassin de natation, court de tennis, stade d'athlétisme, parcours sportif ou de santé.

Pour en savoir plus

- Barnaud L., « Accessibilité des services au public dans l'Hérault - Accès rapide mais avec des disparités territoriales », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°27, septembre 2016
- Pujol S., « Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°1, janvier 2016
- Barnaud L., « Une offre d'équipements sportifs qui court après la démographie », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°18, octobre 2015
- Audric S., Buffard P., « Accessibilité aux soins en pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie et psychiatrie en Languedoc-Roussillon : une accessibilité globalement supérieure à la moyenne nationale », *Repères Synthèse* n°6, juin 2014



Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef :
Pierre Girard

ISSN : 2493-4704

© Insee 2016